

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULIS EN MEDOC- SEANCE DU 11/04/2017

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE du 11/04/2017

Présents : M. Christian LAGARDE, Maire,
MM Jean-Pierre CAMPISTRE, Windy BATAILLEY, Angéline LACAZE, Nathalie NOGUERE (Adjoints au Maire)
MM. Bruno BARREAU, Abel BODIN, ~~Hervé BRIOULET~~, Yann BROUSTET, COLLET Cécile, Serge DREUIL, Alain ESCOUTELOUP, Nathalie GALARET, Reine GRATADOUR, Jean Dominique POUJEAU, Francine RAFIS, ~~Laurence SALVI~~, Evelyne VICENTE.

Pouvoirs : M. BRIOULET à M. LAGARDE, Mme SALVI à Mme NOGUERE.

Excusée : Mme COLLET

secrétaire de séance : Mme BATAILLEY

date de convocation : 05/04/2017

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-11042017 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 dressé par le Receveur Municipal pour le budget principal

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 du budget principal de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion est satisfaisante,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2-11042017 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 dressé par le Receveur Municipal pour le budget annexe du Transport Scolaire

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 du budget annexe du transport scolaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion est satisfaisante,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 3-11042017 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir constaté les résultats de l'exercice 2016 suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice : excédent : 150 770.36 €
Excédent N-1 149 783.75 €
Excédent global..... 300 554.11 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice excédent : 264 137.07 €
Excédent N-1 84 459.45 €
Excédent global..... 348 596.52 €

Excédent global cumulé..... 649 150.63 €

Pour mémoire les restes à réaliser en investissement sont :

Restes à réaliser en dépenses : 46 497.68 €
Restes à réaliser en recettes : 17 440.00 €

Considérant les recettes suffisantes en section d'investissement, le Conseil Municipal décide de ne pas affecter les recettes ou une partie des recettes de fonctionnement dans la section d'investissement.

DELIBERATION N°4-11042017 AFFECTATION DES RESULTATS REGIE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir constaté les résultats de l'exercice 2015 suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice : excédent : 11 702.71 €
Excédent N-1 20 000.47 €
Excédent global..... 31 703.18 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice excédent : 35 072.08 €
Excédent N-1 14 548.10 €
Excédent global..... 49 620.18 €

Excédent global cumulé..... 81 323.36 €

DECIDE d' affecter :

En section d'investissement

pour couvrir les besoins de financement (compte R 1068) 21 703.00 €

DELIBERATION N° 5-11042017 VOTE DU BUDGET PRIMITIF : BUDGET PRINCIPAL ET REGIE DU TRANSPORT SCOLAIRE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur le Maire, pour le budget principal et la Régie du Transport Scolaire,

Après en avoir délibéré

Adopte à l'unanimité les budgets précités qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la façon suivante :

BUDGET COMMUNAL :

Fonctionnement : dépenses 1 439 443 €

Recettes 1 439 443 €

Investissement : Dépenses 786 205 €

Recettes 786 205 €

BUDGET REGIE DU TRANSPORT SCOLAIRE :

Fonctionnement : Dépenses 60 500 €

Recettes 60 500 €

Investissement : Dépenses 94 581 €

Recettes 94 581 €

Les budgets primitifs 2017 sont votés :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans opération
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

DELIBERATION N° 6 -11042017 VOTE DES TAUX DES 3 TAXES

L'état de notification des taux d'imposition de 2017 des trois taxes directes locales, fait ressortir un produit fiscal s'élevant à **499 769 €** (474 885 € en 2015, 497 028 € en 2016). Cette somme étant suffisante pour l'équilibre du budget primitif 2017, il est décidé d'appliquer les mêmes taux pour les trois taxes directes locales qu'en 2016 à savoir :

- **Taxe d' Habitation 14.27 %**
- **Foncier Bâti 13.67 %**
- **Foncier Non Bâti 48.83 %**

DELIBERATION N° 7-11042017 DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE POUR LE MARCHE DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET CONSTRUCTION D'UNE CLASSE

Suite à l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres et l'architecte Maitre d'Ouvrage, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision du 05/04/2017 portant sur l'attribution des lots 1.2.3.5.6.7.8.9.10. comme suit :

Objet du marché	Titulaire	Montant HT tranche ferme construction classe	Montant HT tranche conditionnelle réhabilitation mairie	Montant global HT
Réhabilitation de la mairie et construction d'une classe				
Lot 1 gros œuvre	BERNARDINI	71 400	47 500	118 900.00
Lot 2 charpente couverture zinguerie	SOGICC	15 072.72	22360.09	37 432.81
Lot 3 serrurerie étanchéité	BESM	14 791.53		14 791.53
Lot 4a menuiserie PVC	Analyse en cours			
Lot 4b Menuiserie alu	Analyse en cours			
Lot 5 menuiserie bois	JUSTE	2 465	51 104.72	53 569.72
Lot 6 plâtrerie isolation faux-plafonds	MEDOC ISOLATION	16 200	31 500	47 700.00
Lot 7 plomberie sanitaire chauffage ventilation	TECH'FROID CLIMAT	18 300.96	19 187.40	37 488.36
Lot 8 électricité courant fort/faible	PHYDELEC	18 104.91	28 291.21	46 396.12
Lot 9 peinture sols souples	CABANNES	8 650	13 350.00	22 000.00
Lot 10 carrelage faïence	OMNIUM 24	5 200	11 200.00	16 400.00
Lot 11a VRD	Analyse en cours			
Lot 11b Plantations	Analyse en cours			
TOTAL		170 185.12	224 493.42	394 678.54

DELIBERATION N° 8-11042017 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL CONSTRUCTION D'UNE CLASSE PRIMAIRE TRANCHE 1 DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 141 de la loi de finances du 29/12/2016 pour 2017

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29/11/2016 demandant une aide financière au titre de la DETR pour la construction d'une classe élémentaire dans le cadre de la 1 du projet de réhabilitation de la mairie

Considérant que la commune de Moulis en Médoc a reçu un accord pour une aide financière au titre de la DETR année 2017 pour la construction d'une classe élémentaire dans le cadre de la phase 1 du projet de réhabilitation de la mairie

Considérant que la DETR peut être cumulée avec l'aide du FSIL dans la limite d'un plafond de subventions publiques de 80 %

Considérant que le projet entre dans le cadre de l'enveloppe FSIL au titre de la mise aux normes des équipements publics ;

Le Conseil Municipal

- Approuve le projet présenté et sollicite une aide financière au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement local pour les travaux de construction d'une classe élémentaire dans le cadre de la phase 1 du projet de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie
- Arrête le plan de financement suivant :

Montant HT phase 1	196 736.95 €
Subvention D.E.T.R allouée 35 %	68 857.93 €
Subvention du Conseil Départemental 5.81 %	11 440.00 €
Réserve parlementaire Gérard CESAR Sénateur 3.05 %	6 000.00 €
Subvention demandée FSIL 36 %	<u>70 825.30 €</u>
Autofinancement TTC	39 613.72 €
MONTANT TOTAL TTC	236 084.34 €